

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, sous la présidence de Madame Marie-Claude DEVILLERS, Maire.

Présents : Mesdames BOJMUK Carole, MAURICE Isabelle et Messieurs COTU David, DECAUX Thierry, KWACZALA Olivier, PAUL Yves, PETIGNY Charles-Emile.

Absents : Madame LEDREUX Maryse qui a donné procuration à MAURICE Isabelle, VERMEULEN Sandrine et LEFEVRE Frank.

Secrétaire de séance : Monsieur PETIGNY Charles-Emile.

Lecture du compte rendu de la réunion de Conseil du 25 avril 2025 par Madame DEVILLERS Marie-Claude. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

➤ Compte rendu des réunions syndicales :

- PLUI-HM : le cabinet CITANOVA a présenté en séminaire des maires les avis des « personnes publiques » : la DDT, la chambre d'agriculture, le Conseil Départemental, la CCI, le Roso, etc.... ainsi que des premiers éléments de réponse.
- CAB : une redevance spéciale concernant les déchets ménagers des collectivités sera mise en place en 2027. Une négociation est à envisager compte tenu du montant de la redevance donnée.
- Syndicat des eaux de la Brèche et de la Noye : l'enquête publique pour la décarbonatation va bientôt démarrer.

➤ Rapport d'activité et rapport sur la situation en matière de développement durable de la CAB 2023-2024 :

Conformément à la loi Grenelle II qui impose aux collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport de situation en matière de développement durable et la loi du 12 juillet 1999 qui exige la rédaction d'un rapport d'activités de la part de l'EPCI, Madame la Présidente de la CAB nous a adressé ce rapport présenté au Conseil Communautaire le 12 décembre 2024.

Le rapport dresse le bilan des principales activités relatives à la compétence de la CAB en 2023-2024.

Les activités sont analysées selon les 5 finalités de développement durable telles que définies par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

1. Lutte contre le changement climatique,
2. Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources,
3. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
4. Epanouissement de tous les êtres humains,
5. Transition vers une économie circulaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité et de développement durable pour l'année 2023-2024

➤ Recomposition du conseil communautaire dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux et communautaires de 2026

Conformément à l'article L.5211-6-1 du CGCT, il convient d'arrêter, pour chaque EPCI, la répartition des sièges entre les communes membres.

Conformément au VII de l'article L.5211-6-1 du CGCT, les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement, par un accord local.

Le droit applicable à la répartition des sièges entre les communes n'a pas évolué depuis la précédente opération de répartition en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Souhaite conserver un siège au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

➤ **Préparation 14 juillet et brocante :**

- 14 juillet :

La qualité des salades servies l'an dernier n'étant pas satisfaisante, des devis seront demandés auprès d'autres prestataires.

- Brocante :

Le comité des fêtes organisera la brocante. Un contrat de mise à disposition du matériel sera rédigé et signé par la Présidente et Madame le Maire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Une messe sera célébrée le 9 août.
- Un arrêté sera pris pour interdire aux véhicules de « + de 3T5 » d'emprunter la rue de l'Horloge. Des panneaux de signalisation seront implantés.
- Défibrillateur : 2 devis ont été étudiés. C'est la société Lacoste est retenue.
- Travaux rue Principale : la subvention demandée auprès des services de l'État a été octroyée. Une réunion avec l'entreprise, le maître d'œuvre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage se tiendra prochainement afin de planifier les travaux.
- L'entreprise Bodet a été contactée pour réparer le système des cloches qui ne fonctionne pas correctement.
- La kermesse des écoles se tiendra le 14 juin.
- Madame le Maire expose les nouvelles directives pour les municipales de 2026.
- Une réflexion est en cours pour l'installation de « murs » sur la future plateforme de déchets verts produits par l'entretien des espaces verts de la commune.

Prochaine réunion de Conseil : vendredi 4 juillet 2025 à 20 heures 30.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 10.